

2026 DPE 20 Subventions (636 000 euros) et signature de 6 conventions et de 19 avenants avec 25 structures œuvrant pour le réemploi.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Monsieur le Maire de Paris propose d'attribuer 25 subventions pour un montant total de 636 000 euros aux associations : Emmaüs Alternatives (Paris Centre), La Textilerie (10^e et 19^{ème}), La Ressourcerie du 10ème - Le Chamôdix (10^e), La Petite Rockette (11^e et 12^e), Coup de Pousses (12^e), Ma Ressourcerie (13^e), 13 Avenir (13^e), La Ressourcerie Créative (14^e), La Table des Matières (14^e), La Fondation de l'Armée du Salut (15^e), 1000 Collectes (17^e), 3S : Séjour Sportif Solidaire (La Recyclerie Sportive) (17^e), La Bricollette (18^e), Activ 18 (18^e), Tendance 19 (19^e), Emmaüs Défi (19^e), Emile et Rosa (19^e), La Ressource de Belleville (Du Bleu dans les Yeux) (20^e), Extramuros l'association (20^e), Emmaüs Coup de Main (20^e), la Fédération Envie (20^e), La Compagnie du 20^e (20^e), United Belleville (20^e) Réuniv (tout Paris) et Réjoué (Tout Paris) ;

et de l'autoriser à signer des avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations Emmaüs Alternatives (Paris Centre), La Textilerie (10^e et 19^{ème}), La Ressourcerie du 10ème - Le Chamôdix (10^e), La Petite Rockette (11^e et 12^e), Coup de Pousses (12^e), Ma Ressourcerie (13^e), 13 Avenir (13^e), La Ressourcerie Créative (14^e), La Table des Matières (14^e), La Fondation de l'Armée du Salut (15^e), 1000 Collectes (17^e), 3S : Séjour Sportif Solidaire (La Recyclerie Sportive) (17^e), La Bricollette (18^e), Tendance 19 (19^e), Emmaüs Défi (19^e), La Ressource de Belleville (Du Bleu dans les Yeux) (20^e), Extramuros l'association (20^e), Emmaüs Coup de Main (20^e), la Fédération Envie (20^e) ; une convention pluriannuelle d'objectif avec La Compagnie du 20^e (20^e) ; ainsi que les conventions annuelles avec les associations Activ 18 (18^e), Emile et Rosa (19^e), United Belleville (20^e), Réuniv (tout Paris) et Réjoué (Tout Paris) ;

Vu l'avis du Conseil de la Mairie Paris Centre, en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement, en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement, en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement, en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement, en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement, en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement, en date du ;
Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement, en date du ;
Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement, en date du ;
Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement, en date du ;
Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement, en date du ;
Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement, en date du ;
Vu l'avis du Conseil du 16^{ème} arrondissement, en date du ;
Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement, en date du ;
Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement, en date du ;
Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement, en date du ;
Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement, en date du ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Pierre Lombard, au nom de la 8^e commission ;

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer les avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec les associations : Emmaüs Alternatives (Paris Centre), La Textilerie (10^e et 19^{ème}), La Ressourcerie du 10ème - Le Chamôdix (10^e), La Petite Rockette (11^e et 12^e), Coup de Pousses (12^e), Ma Ressourcerie (13^e), 13 Avenir (13^e), La Ressourcerie Créative (14^e), La Table des Matières (14^e), La Fondation de l'Armée du Salut (15^e), 1000 Collectes (17^e), 3S : Séjour Sportif Solidaire (La Recyclerie Sportive) (17^e), La Bricollette (18^e), Tendance 19 (19^e), Emmaüs Défi (19^e), La Ressource de Belleville (Du Bleu dans les Yeux) (20^e), Extramuros l'association (20^e), Emmaüs Coup de Main (20^e) et la Fédération Envie (20^e).

Article 2 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association La Compagnie du 20^e (20^e).

Article 3 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer des conventions annuelles, dont les textes sont joints à la présente

délibération, avec les associations : Activ 18 (18^e), Emile et Rosa (19^e), United Belleville (20^e), Réuniv (tout Paris) et Réjoué (tout Paris).

Article 4 : Une subvention d'un montant de 30 000 euros est attribuée à l'association Emmaüs Alternatives (numéro PARIS ASSOS 188453, numéro de dossier 2026)

Article 5 : Une subvention d'un montant de 15 000 euros est attribuée à l'association La Textilerie, (numéro PARIS ASSOS 189075, numéros de dossier 2026_04122 et 2026_02409)

Article 6 : Une subvention d'un montant de 20 000 euros est attribuée à l'association La Ressourcerie du 10^e - Le Chamôdix (numéro Paris ASSOS 201073, numéro de dossier 2026_05411)

Article 7 : Une subvention d'un montant de 95 000 euros est attribuée à l'association La Petite Rockette (numéro PARIS ASSOS 59841, numéros de dossiers 2026_04753, 2026_04745, 2026_04732)

Article 8 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée à l'association Coup de Pousses (numéro PARIS ASSOS 192640, numéro de dossier 2026_04989)

Article 9 : Une subvention d'un montant de 20 000 euros est attribuée à l'association Ma Ressourcerie (numéro PARIS ASSOS 8025, numéro de dossier 2026_02628)

Article 10 : Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée à l'association 13 Avenir (13^e) (numéro PARIS ASSOS 188600, numéro de dossier 2026_05585)

Article 11 : Une subvention d'un montant de 55 000 euros est attribuée à l'association La Ressourcerie Créative (numéro PARIS ASSOS 183590, numéro de dossier 2026_04603)

Article 12 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 euros est attribuée à l'association La Table des Matières (numéro PARIS ASSOS 184123, numéro de dossier 2026_00350)

Article 13 : Une subvention d'un montant de 29 000 euros est attribuée à la Fondation de l'Armée du Salut (numéro PARIS ASSOS 190692, numéro de dossier 2026_04145)

Article 14 : Une subvention d'un montant de 45 000 euros est attribuée à l'association 1000 Collectes (numéro PARIS ASSOS 184222, numéro de dossier 2026_05509)

Article 15 : Une subvention d'un montant de 30 000 euros est attribuée à l'association 3S : Séjour Sportif Solidaire (numéro PARIS ASSOS 188896, numéro de dossier 2026_04916)

Article 16 : Une subvention d'un montant de 46 000 euros est attribuée à l'association La Bricollette (numéro PARIS ASSOS 186538, numéro de dossier 2026_03996)

Article 17 : Une subvention d'un montant de 8 000 euros est attribuée à Activ 18 (numéro PARIS ASSO 200805, numéro de dossier 2026_06318)

Article 18 : Une subvention d'un montant de 6 000 est attribuée à l'association Tendance 19 (numéro PARIS ASSOS 197878, numéro de dossier 2026_05101)

Article 19 : Une subvention d'un montant de 7 000 euros est attribuée à Emile et Rosa (numéro PARIS ASSOS 199444, numéro de dossier 2026_06320)

Article 20 : Une subvention d'un montant de 15 000 euros est attribuée à la Emmaüs Défi (numéro PARIS ASSOS 67261, numéro de dossier 2026_04962)

Article 21 : Une subvention d'un montant de 40 000 euros est attribuée à l'association Du Bleu dans les Yeux (numéro PARIS ASSOS 187334, numéro de dossier 2026_02608)

Article 22 : Une subvention d'un montant de 70 000 euros est attribuée à l'association Emmaüs Coup de Main (numéro PARIS ASSOS 49281, numéro de dossier 2026_02804)

Article 23 : Une subvention d'un montant de 25 000 euros est attribuée à Extramuros l'association (numéro PARIS ASSOS 15247, numéro de dossier 2026_06322)

Article 24 : Une subvention d'un montant de 20 000 euros est attribuée à la Fédération Envie (numéro PARIS ASSOS 182443, numéro de dossier 2026_05614)

Article 25 : Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée à la Compagnie du 20^e (numéro PARIS ASSO 201884, numéro de dossier 2026_03861)

Article 26 : Une subvention d'un de 3 000 euros est attribuée à United Belleville (numéro Paris Assos 194286, numéro de dossier 2026_09786)

Article 27 : Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée à Réuniv (numéro PARIS ASSO 201907, numéro de dossier 2026_04857)

Article 28 : Une subvention d'un montant de 7 000 euros est attribuée à Rejoué (numéro PARIS ASSOS 18871, numéro de dossier 2026_01873)

Article 29 : Les dépenses correspondantes, pour un montant total de 636 000 euros, seront imputées, sur la section de fonctionnement du budget de la Ville de Paris, au titre de l'exercice 2026, sous réserve de la décision de financement.